

## Note de l'IHEDN sur l'intégration de l'Union française dans une communauté européenne (23 décembre 1952)

**Légende:** Le 23 décembre 1952, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) publie une note d'introduction sur les conséquences économiques de la participation des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de la France à une communauté européenne.

**Copyright:** (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_l\\_ihedn\\_sur\\_l\\_integration\\_de\\_l\\_union\\_francaise\\_dans\\_une\\_communaute\\_europeenne\\_23\\_decembre\\_1952-fr-1d3fda36-9e68-4960-9be0-692bcbdcde15.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_l_ihedn_sur_l_integration_de_l_union_francaise_dans_une_communaute_europeenne_23_decembre_1952-fr-1d3fda36-9e68-4960-9be0-692bcbdcde15.html)



**Date de dernière mise à jour:** 01/03/2017

INSTITUT des HAUTES ETUDES  
de DEFENSE NATIONALE  
-----

Pièce N° 1

N° 5 7 1 /DE.

PARIS, le 23 Décembre 1952

Section ECONOMIQUE  
POLITIQUE

Travail en Comités

PROBLEMES SOULEVES PAR L'INTEGRATION DE L'UNION FRANCAISE  
DANS UNE COMMUNAUTE EUROPEENNE

-----  
Note d'introduction

-0-

CONSEQUENCES ECONOMIQUES de la PARTICIPATION des  
DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER de la RE-  
PUBLIQUE FRANCAISE a une COMUNAUTE EUROPEENNE.-

Le problème des relations des territoires d'Outre-Mer et de l'Europe est évoqué dans deux instances internationales : au Conseil de l'Europe qui vient de proposer le Plan de Strasbourg, et à la commission préconstitutionnelle qui doit déterminer les modalités de la participation des territoires et pays d'Outre-Mer à la communauté européenne.

La participation de toute l'Union française soulève d'innombrables difficultés dans les domaines politique, militaire, juridique, économique et social. C'est pourquoi la délégation française à la commission préconstitutionnelle n'a pas proposé l'intégration immédiate de l'Union française; le statut des Etats associés et des protectorats entraînerait des obstacles d'ordre juridique et politique qu'elle a estimé ne pouvoir négliger ni régler sans consultations préalables. Elle a donc posé pour l'instant le principe d'une participation de la République française, telle qu'elle est définie par l'article 60 de la Constitution (la métropole, les départements et territoires d'Outre-Mer).

Il ne saurait donc être question d'étudier tous les problèmes soulevés par cette intégration, seules les questions économiques et parmi elles, celles qui se rapportent à l'Algérie, aux départements et aux territoires d'Outre-Mer, seront évoquées.

Mais politique et économie sont intimement liées. Toute solution donnée à un problème économique devra tenir compte des buts politiques qui auront été fixés. Une analyse de la politique française outre-mer, confirmée par une récente déclaration ministérielle (déclaration de M. Pflimlin, au Conseil de la République - débat du 3 Décembre 1952) permet de définir ainsi ses buts :

- 1°) - le maintien de l'influence française par le maintien de l'unité de la République française : l'Afrique n'est pas le bien commun de l'Europe.
- 2°) - la prise en considération des intérêts des territoires d'Outre-Mer, de leur évolution culturelle et sociale.
- 3°) - la volonté de ne pas faire un néocolonialisme. L'oeuvre sociale va de pair avec le développement économique.

.../...



2.-

Mais devant les exigences françaises, se dressent les intérêts des autres pays de l'Europe. On les trouve exprimés dans le Plan de Strasbourg :

- 1°) - Procurer à l'Europe des matières premières. Pour cela améliorer la production et l'équipement des pays d'Outre-Mer.
- 2°) - Porter remède à la pénurie de dollars par l'achat Outre-Mer de produits actuellement payés en dollars et développer les exportations de l'Outre-Mer vers l'Amérique.
- 3°) - Trouver de nouveaux débouchés (pour l'industrie allemande par exemple).
- 4°) - Trouver des possibilités d'émigration dans les territoires d'Outre-Mer (problèmes des réfugiés et de la main-d'œuvre italienne).
- 5°) - Créer un vaste marché qui favorisera la production en série et l'abaissement des coûts.

Les problèmes économiques soulevés par l'intégration de la "France d'Outre-Mer" (Algérie, départements et territoires d'Outre-Mer) devront donc être examinés en tenant compte des exigences de la politique française dans ses départements et territoires d'Outre-Mer et des desirs de vos futurs associés. Il s'agira d'envisager les difficultés, de montrer les points faibles, de déterminer les garanties nécessaires, non pas tant pour y trouver des motifs d'immobilisme, que pour dégager des raisons qui vous incitent à les aborder avec dynamisme.

En conclusion de cette étude, on pourrait chercher à définir d'une part les secteurs dans lesquels les intérêts en présence sont conciliables, ensuite ceux pour lesquels la France doit procéder à des aménagements nécessaires avant leur intégration qui pourra se faire suivant des modalités diverses, enfin ceux pour lesquels une intégration n'est pas encore concevable.

Cette étude portera sur les problèmes suivants :

1°/- La politique commerciale.-

- Détermination des intérêts à concilier : importance de la métropole dans la structure des échanges des Territoires d'Outre-Mer - Ouverture de ces territoires aux produits étrangers - Absorption de la production de l'Outre-Mer par l'Europe ...

.../...

- Choix parmi les solutions susceptibles d'être appliquées, détermination des garanties qui exigent l'intérêt de la France et celui des territoires d'Outre-Mer; abolition des droits de douane intérieurs, des contingentements; création d'un marché protégé comprenant l'Europe et l'outre-mer, garanties données aux producteurs d'outre-mer par la passation de contrats à long terme, par le jumelage ...

2°/- La politique des investissements.-

- Détermination des intérêts à concilier : protection des capitaux européens et liberté d'investir - l'obligation de participer à des investissements publics qui ne sont pas directement rentables - dénationalisation des capitaux - surveillance des investissements pour éviter toute inflation ...

- Choix des solutions : liberté totale; contrôle par l'intermédiaire d'une banque européenne étendant son action à tous les territoires ou de banques spécialisées par zones géographiques; contrôle par l'obligation d'une participation du gouvernement français; création de sociétés d'économie mixte ...

3°/- La politique d'émigration.-

- Détermination des intérêts à concilier : besoins des territoires qui risquent de ne pas correspondre aux offres de main-d'oeuvre européenne - nécessité de ne pas troubler l'équilibre politique et d'ébranler l'influence française ...

- Choix des solutions : Utilisation du Comité Intergouvernemental Provisoire pour les Mouvements Migratoires en Europe (P.I.C.M.M.E), création d'un office européen spécialisé, création ou utilisation de sociétés d'Etat françaises telles que le D.D.F.A. (Bureau pour le développement de la production agricole dans les T.O.M) ...

4°/- La politique de mise en valeur.-

- Détermination des intérêts à concilier : augmentation de la production des matières premières indispensables à l'Europe, industrialisation des territoires d'Outre-Mer, augmentation du niveau de vie de la population, partage entre l'économique et le social ...

- Choix des solutions : Est-ce qu'en définitive la mise en valeur ne doit pas avoir pour but d'élever le niveau de vie de l'autochtone. La mise en valeur des richesses naturelles n'est qu'un des moyens d'assurer la promotion de l'homme. Une exploitation au profit des intérêts immédiats de l'Europe se retournerait plus tard contre elle. L'intégration ne doit pas impliquer la subordination et les liens nouveaux que l'on désire créer ne doivent pas être des chaînes.

.../...



4.-

Bien d'autres problèmes peuvent encore être évoqués, notamment la politique monétaire. Mais ce problème n'est pas particulier à l'Outre-mer. C'est le problème du franc métropolitain auquel sont rattachés les monnaies coloniales (à l'exception du franc de Djibouti). Son étude déborde donc le cadre géographique de ce travail en comité.

...